

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association

« Les Amis des Chemins d'Ax et du Patrimoine »

Vendredi 22 avril 2016 à 19H – Salle de la Mairie (2^{ème} étage)

Participation :

Membres présents: Joël Costes, Marie-Françoise Gay, Jacques Boussuge, Marie Tisseyre, Michel Tisseyre, René Roques, Brigitte Lebeau, Nicole Michel, Dominique Estibal, Bernard Teisseire, Guy Cabriac, Guy Morin, Francis Abrant, Marie-France Abrant, Jacques Mourareu, Christelle Teisseire, Michel Sagnol, Anne-Marie Comte, Jean-Louis Fugairon, Anne-Marie Mitjana, Chantal Dubocs, Didier Siret, Catherine Drouet, Jean-Marie Drouet, Annie Enjalbert, Jean-Louis Enjalbert, Cécile Abrant-Xerri, Claudette Thoa, Henri Thoa, Hubert Deusautel, Jean-Pierre Alcouffe, Jean-Claude Valette, José Silva, Geneviève Dastugue, Jean-Pierre Pages, Geneviève Perry, Claude Cébrian et Agnès Sicre Morillon.

Membres représentés : Louise Siret, Serge Call, Marie-France Call, Roland Pavan, Claudine Pichon-Varin, Michel Fourcade, Anne Pichon-Varin, Bernard Masson, Jean-Louis Portet, Anne Fourcade, Martine Saint-Félix, Malika Seddi, Annie Gautier, Colette Denier, Alain Chenebeau, André Bompard, Michelle Bompard, Gérard Blancheteau, Jean-Pierre Randon, Marie-Christine Silva, Patrick Montserrat et Marie-Reine Trapé.

38 membres présents et 22 représentés, soit 54% des 112 membres actifs de 2016.

Point unique : Révision des statuts de l'Association

Jacques Boussuge présente le projet de texte pour la modification de l'article 2 : « Objet » des statuts approuvés en 2012.

Il s'agit de faire correspondre la rédaction de l'objet avec les nouveaux projets de l'association. Une discussion a lieu et une rédaction améliorée est proposée collectivement.

Le texte proposé à l'Assemblée est donc :

« Cette association a pour but de contribuer à la sauvegarde environnementale et culturelle du patrimoine rural et urbain d'Ax et alentours. Elle participe au recensement, à l'inventaire, à l'entretien et la restauration des chemins et bâtis anciens. Elle en étudie également l'histoire, l'environnement et les architectures. Elle contribue à relier les chemins pour constituer des circuits pédestres et à mettre en valeur le patrimoine par toutes actions. »

Le nouvel article 2 est adopté à l'unanimité.

Il sera communiqué à la Préfecture.

Le président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire en remerciant les participants.

Signé

Jacques Boussuge
Le président

Signé

Marie-France Abrant
La secrétaire